

Image not found or type unknown



Copie de documents d'un établissement public par un agent contractuel

Par **Chlipouni**, le **01/03/2023** à **00:16**

Bonjour, si le fait de copier des documents de l'entreprise pour assurer sa défense en cas de contentieux avec son employeur est admis en droit privé du travail (sous réserve de proportionnalité), qu'en est-il dans la fonction publique ? Je ne trouve pas de jurisprudence sur le sujet.

Par avance, merci.